
DESTINATAIRES : Tous les employés et gestionnaires de l'ancienne composante Jardins-Roussillon

EXPÉDITEUR : Richard Cloutier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

DATE : 19 décembre 2018

OBJET : **IMPORTANT – Changement du jour du dépôt de la paie**

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions locales pour notre établissement, nous devons procéder à la fusion des systèmes GRH-Paie afin d'avoir une seule base de données commune. Cette fusion, qui s'opérera le 14 janvier prochain, implique l'uniformisation de certains éléments, dont notamment celle du jour du dépôt de la paie qui deviendra la même dans l'ensemble de l'organisation.

Par conséquent, les employés de l'ancienne composante Jardins-Roussillon, se verront modifier la journée du dépôt de leur paie, passant du mercredi au jeudi. Ce changement sera effectif à la paie qui sera déposée le 31 janvier 2019 au lieu du 30 janvier 2019.

Si vous avez des prélèvements automatiques les mercredis en même temps que le dépôt de votre paie, nous vous invitons à contacter dès que possible vos institutions afin d'effectuer les modifications nécessaires. Cette démarche vous permettra d'éviter des frais et d'être en défaut de paiement, le cas échéant.

Merci de votre collaboration.

RC